

NOTE D'INFORMATION RELATIVE À L'INDEMNISATION DES FRAIS DE TRANSPORT ET DES INDEMNITÉS DE STAGE 2020 - 2021

IMPORTANT

VIREMENT COLLECTIF : Les indemnités sont payées uniquement si tous les étudiants d'une même promotion ont remis les documents demandés à l'inscription et après chaque période de stage, dans les délais impartis

DOCUMENTS À RENDRE APRÈS CHAQUE STAGE

POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

- **La feuille de contrôle des heures effectuées en stage**
Elle vous sera remise avant chaque période par Madame MATHIEU, Responsable des stages
- **La demande d'indemnisation**
Elle vous sera transmise sur votre messagerie étudiante et remise en main propre avant chaque stage. Elle devra être complétée, datée et signée (toutes les colonnes devront être correctement renseignées).

POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT LES TRANSPORTS EN COMMUN

- Les factures d'achats des titres de transports hebdomadaires/mensuels sur lesquels doivent figurer le n° de la carte d'abonnement, le montant et la date de validité

POUR LES ÉTUDIANTS UTILISANT UN VÉHICULE ET DEMANDANT DES INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENTS

Il vous appartient de vérifier les dates de validité de l'assurance et de fournir la nouvelle attestation dès réception.

Il vous appartient, en cas de changement de véhicule en cours d'année scolaire, de fournir les documents relatifs au nouveau véhicule :

1. Carte grise
2. Assurance
3. Nouvelle demande d'autorisation d'utilisation du véhicule

IMPRIMÉS EN LIGNE SUR LE SITE « ifsi-ifas-valentine-labbe.fr »

- | | |
|--|--------------------------------|
| ① Liste des pièces à fournir | ④ Demande d'indemnisation |
| ② Demande d'autorisation d'utilisation du véhicule | ⑤ Règlement sur les indemnités |
| ③ Fiche RIB au nom de l'étudiant | |